

Signature de la convention de microcrédit - lundi 14 janvier 2013

L'Alsace, 15 janvier 2013 (pages région)

Social Développer le microcrédit aux particuliers

Caritas, la Caisse des Dépôts et la Banque postale veulent permettre à des ménages aux revenus modestes d'accéder à des prêts pour éviter d'être davantage marginalisés.

« Nous souhaitons développer le microcrédit personnel en Alsace », résume Gilbert Doré, représentant territorial de la Banque postale Nord-Est. Il a signé hier, à Strasbourg, une convention avec Caritas, qui sélectionnera les dossiers des candidats grâce à son maillage régional et sa présence auprès des personnes en difficulté.

« Il s'agira de faire mentir le dicton qui veut qu'on ne prête qu'aux riches », pointe le président de Caritas (Secours catholique), le chanoine Michel-Didier Dehan.

L'Alsace en pointe

Particulièrement concernés par ces microcrédits « les familles monoparentales, les salariés précaires ou à temps partiel, les travailleurs faiblement rémunérés », poursuit-il. « La Caisse des Dépôts apportera sa garantie à ces prêts grâce à une enveloppe de 10 000 € », précise son directeur régional Gil Vauquelin, co-signataire de la convention. Il rappelle que l'Alsace est en pointe dans ce domaine : la caisse a soutenu 1 037 microcrédits dans notre région pour un montant total dépassant les 2 millions d'euros.

Son établissement garantira la moitié du crédit, l'autre moitié du risque étant portée par la Banque postale, qui œuvre aussi au côté de Ceresus dans des actions pour lutter contre le surendettement. Il souligne que « les impayés sont très rares dans ce public en difficulté, parce que les emprunteurs font l'objet d'un



La convention a été signée hier, à Strasbourg, par les représentants de Caritas, de la Caisse des Dépôts et de la Banque postale.

Photo Jean-Marc Loos

suivi personnalisé ».

Les trois signataires de la convention n'ont pas fixé de limite au nombre de prêts qui peuvent être accordés mais jugent que 75 serait un minimum qui devrait être largement dépassé. Ils seront accordés pour une durée allant de six mois à trois ans, pour un montant de 300 à 3 000 €, avec un taux compris entre 2,25 et 6 %. Les fonds seront débloqués en trois semaines.

Financer la recherche d'un emploi

C'est surtout pour financer la recherche d'un emploi – les démarches et les déplacements – ou l'emploi lui-même, notamment pour acquérir un moyen de locomotion, que sont consentis les microcrédits dans 75 % des cas. 10 % sont accordés pour financer le logement et on assiste à une montée en puissance des prêts pour la santé, notamment les soins dentaires, expliquent les intervenants.

Alvezio Buonasorte

Solidarité / Caritas-Secours catholique d'Alsace Enrayer la pauvreté par l'appel au microcrédit

Caritas-Secours catholique, la Caisse des Dépôts et la Banque Postale entendent permettre à des ménages modestes d'accéder à des prêts pour qu'ils puissent avoir une chance supplémentaire de se sortir d'une situation difficile. Une convention de partenariat a été signée entre la Caritas Alsace, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts, ces deux établissements, l'un franchement bancaire, l'autre plus investisseur public, garantiront chacun la moitié de la somme de ce qu'il faut bien appeler du microcrédit personnel garanti. Avant d'apposer sa signature, le chanoine Michel-Didier Dehan, président de la Fédération de Charité d'Alsace a noté avec humour «**il s'agira de faire mentir le dicton qui veut qu'on ne prête qu'aux riches**». Oui, mais il existe une population trop pauvre, hélas, de plus en plus nombreuse qui ne peut pas avoir accès au crédit classique. Selon le président de la Caritas Alsace, «**le microcrédit personnel garanti favorisant l'insertion sociale peut être une réponse préventive à la détérioration d'une situation économique en assurant un prêt de 300 à 3.000 euros qui pourra permettre de concrétiser une initiative, un projet, l'achat d'un moyen de transport**».

Pour sa part, Roger Doré, représentant de la Banque Postale dans le Nord-Est, a déclaré : «**Nous voulons développer le microcrédit personnel en Alsace**». Quant à Gil Vauquelin, directeur régional de la Caisse des Dépôts, il a avancé : «**La Caisse des Dépôts apportera sa garantie à ces prêts grâce à une enveloppe de 100.000 euros**». Il a précisé : «**Notre Caisse des Dépôts a soutenu 1.037 microcrédits en Alsace pour un montant d'un peu plus de deux millions d'euros**». Il a souligné : «**Les impayés sont très rares dans ce public en difficulté parce que les emprunteurs font l'objet d'un suivi personnalisé**».

Les trois signataires n'ont pas fixé de limite au nombre de prêts qui pourraient être accordés mais ils ont estimé que 75 prêts serait un minimum qui sera sans nul doute largement dépassé.

Ils seront accordés pour une durée allant de six mois à trois ans, avec un taux compris entre 2,25 % et 6 %. Il n'y aura pas de frais de dossier. Et les fonds seront débloqués en moins de trois semaines.

Si pour le moment, ce type de prêts est pour l'essentiel accordé à des personnes en voie d'exclusion mais qui font tout pour retrouver un travail, 10% sont accordés à des financements de logements et on assiste à une montée de ces microcrédits chez des personnes qui ont des difficultés financières pour se soigner notamment dans le domaine dentaire.